

« Si elle n'avait pas sauté du troisième étage, elle serait morte »

ASSISES

Seize ans de réclusion pour une tentative de féminicide commise en 2020 rue Dom-Bosco à Montpellier.

François Barrère
fbarrere@midilibre.com

« Je vais t'égorger, vous le lui avez dit ? », demande la présidente de la cour d'assises de l'Hérault ce jeudi. « Oui, j'ai pu le lui dire dans la furie. Mais je n'ai jamais voulu la tuer, je n'y ai même pas pensé », répond Moussa Zafane, 43 ans, accusé d'avoir tenté de tuer le 26 octobre 2020, dans son appartement de la rue Dom-Bosco, à Montpellier, r Elaine, 34 ans, sa compagne de l'époque.

Ce jour-là, dans ce couple lié par une relation toxique, marqué par la violence conjugale et la consommation régulière de cocaïne, tout explose au matin, lorsque Moussa découvre dans le téléphone de cette compagne qui avait cherché en vain à échapper à la drogue et à son emprise des messages sur une possible autre liaison amoureuse. Il la réveille en hurlant, la frappe, la menace, lui met un oreiller sur la figure pour l'étouffer, lui plonge la tête dans la baignoire, selon ce qu'elle a raconté.

« C'est horrible ce que j'ai fait »

« Je lui ai demandé encore et encore si elle avait couché avec cet homme, elle s'est relevée, elle m'a mis trois claques de rien du tout, c'est là que je me suis encore plus énervé. C'est horrible ce que j'ai fait. Les pseudo-claques, ça m'a mis hors de moi, du coup, s'en est suivie une série de coups que je lui ai mis. »



Moussa Zafane, 43 ans, est en détention depuis le 28 octobre 2020.

CROQUIS ALINE CHAMPSAUR

Terrorisée, Elaine choisit une issue radicale : « J'ai enjambé la rambarde et j'ai sauté » du balcon du troisième étage. Une chute de huit mètres, dévastatrice, comme le rappelle un expert : « Lésion à la pommelle, tentative de strangulation, fractures multiples au bassin, aux vertèbres, au bras droit et à la cuisse gauche. »

Elle rampe à demi-nue jusqu'à une agence immobilière au pied de l'immeuble, pour s'y réfugier, en

attendant les secours. Dans l'appartement, les policiers trouveront un grand couteau, au sol, devant la baie vitrée. « On était très souvent alcoolisés et on prenait plusieurs drogues. Ça n'excuse pas ce que j'ai fait, ça n'a fait qu'amplifier la violence que j'ai eue », avance l'accusé, qui nie les gestes les plus graves, comme ce viol avec une bouteille de bière, dénoncé par Elaine, et pour lequel le juge d'instruction a prononcé un non-lieu. « Qu'est-ce qui pou-

vait lui faire penser qu'elle allait mourir sous votre violence ? », demande la présidente. « J'ai essayé de comprendre mais je ne peux pas me mettre dans sa tête pour savoir ce qui l'a amenée à sauter par la fenêtre. »

« Peut-être les coups qu'elle a reçus ? » « Oui, je lui en ai mis de nombreux. »

« Nous n'en finissons pas de compter nos mortes, tonne Me Anne Bouillon, partie civile pour Elaine avec Me Valérie Soulié. En 2020, elles étaient 102. Il ne s'en est fallu que d'un saut dans le vide, ce 26 octobre, pour qu'elles soient 103. Je plaide pour une survivante, une rescapée de féminicide. Si elle n'avait pas sauté du troisième étage, elle serait morte. »

L'avocat général Jean-Luc Beck a la même conviction. « Nous sommes en présence d'une tentative d'homicide qui a échoué. » Il requiert douze ans de réclusion et deux de suivi sociojudiciaire. Le verdict est tombé à minuit après cinq heures d'attente : seize ans de réclusion pour tentative de meurtre sur conjoint.

« Pas d'intention homicide »

« IL n'y a pas d'intention homicide », plaident en défense Me Florent de Saint-Julien et Me Cyril Malgras, rappelant que le parquet de Montpellier comme le juge d'instruction avaient renoncé aux assises, préférant que l'affaire soit jugée pour des violences conjugales aggravées. « La peur intense qu'elle a pu ressentir ne suffit pas à caractériser l'intention homicide », soulignent-ils, rappelant que dans ce déchaînement de violence, « il y a eu des temps de pause. Lorsqu'elle s'évanouit, il s'arrête », dit Me de Saint-Julien. « A mal qualifier les choses, on ajoute au malheur du monde », enchaîne Me Malgras. « Elle n'était pas séquestrée à cette période-là. Il y a eu un début d'exécution, suivie d'un désistement volontaire de sa part : il n'y a pas de tentative de meurtre », assure-t-il estimant que le couple vivait « une relation d'interdépendance toxique plus qu'une emprise. »

Clemenceau : la ligne 5 du tramway contestée devant le Conseil d'État

JUSTICE

Des propriétaires de parkings situés avenue Clemenceau contestent leur expropriation dans le cadre du chantier de la future ligne 5. Le Conseil d'État a examiné leur recours.

La construction de la ligne 5 du tramway montpellierain, 16 km de voie entre Lavérune et Clapiers, ne fait pas que des heureux. Parmi ceux-ci, treize propriétaires de places de parking directement menacées par l'édification de la station Saint-Denis, au bas du boulevard Clemenceau. Le 31 mai 2023, le préfet de l'Hérault a déclaré « cessibles en urgence les immeubles nécessaires à la réalisation de la ligne 5 ». En réaction, les riverains ont saisi le tribunal administratif de Montpellier pour obtenir la suspension de cet arrêté, sans succès.

La rapporteure publique rejette les trois points

Ils se sont alors tournés vers le Conseil d'État, qui a étudié leur dossier ce jeudi 30 novem-

bre. Les requérants ont soulevé trois points essentiels. D'abord celui lié à l'éventuelle irrégularité du dossier d'enquête parcellaire, qui n'aurait pas respecté les droits d'information du public. La rapporteure publique a estimé au contraire qu'ils avaient été informés et qu'ils avaient pu formuler leurs remarques dans des conditions satisfaisantes.

Les propriétaires des parkings menacés considéraient ensuite que leur expropriation n'était pas « une conséquence nécessaire et directe » de l'opération validée par la déclaration d'utilité publique encadrant les travaux de la ligne 5. Dans leur viseur, le projet de « logistique urbaine de projet Tram-Fret » mis en avant par la Métropole pour justifier l'utilisation de l'immeuble en question. De fait, les parkings



La station Saint-Denis est prévue juste devant le parking.

F.M.

auraient vocation à être utilisés pour développer cette activité mais aussi afin d'accueillir des emplacements de stationnement pour vélos et vélos-cargos.

Décision d'ici fin 2023

Autant d'engagements qui ont, selon la Métropole, « toute leur utilité » dans sa politique de décarbonation. La rapporteure publique a concédé que la partie tram-fret pouvait paraître éloignée de l'objectif initial de cons-

truire une ligne de tramway, mais elle a tout de même rejeté l'argument.

Elle a enfin écarté l'hypothèse d'un détournement de pouvoir dans la procédure pour expropriation. En conséquence, elle a proposé aux juges de rejeter le pourvoir des propriétaires. La décision du Conseil d'État pourrait être rendue avant la fin de l'année. La ligne 5, elle, doit entrer en service en 2025.

ALP

Feu dans un appartement : 73 personnes évacuées

LUNEL 73 personnes évacuées de leur immeuble en pleine nuit, l'une d'entre elles hospitalisée pour avoir inhalé de la fumée : c'est le bilan de l'incendie qui s'est déclaré à 2 h du matin, jeudi 30 novembre, dans un immeuble de trois étages, proche du centre-ville de Lunel. Les sapeurs-pompiers sont intervenus pour maîtriser le foyer, situé au premier étage, dans la pièce principale d'un appartement. Le SDIS 34 et la gendarmerie précisent que la propriétaire du logement est suivie pour des problèmes psychologiques. Elle a été admise aux urgences du CHU Lapeyronie suite au début d'intoxication qu'elle a subi. Quant aux autres habitants de la résidence, après les reconnaissances et les relevés effectués par les pompiers, ils ont pu regagner rapidement leurs logements.

F. A.

FAITS DIVERS

SAINT-MARTIN

Opération "place nette" : voitures en fourrière et une interpellation

Dans le cadre de l'opération "place nette" engagée depuis lundi 27 novembre dans le quartier Saint-Martin contre les trafics et les atteintes au cadre de vie, la police municipale et l'entreprise de nettoyage Nicollin ont procédé, mercredi 29 novembre, à la mise en fourrière de nombreux véhicules gênants stationnés sur la voie publique. Lors de cette intervention, une personne a pris la fuite. Elle était en possession de stupéfiants. Elle a été interpellée.

MONTPELLIER-LATTES

Un bar à chicha et une épicerie sanctionnés

Le bar à chicha Le Before, situé boulevard Bonne Nouvelle, près de l'Esplanade, à Montpellier, fait l'objet d'une fermeture administrative de sept

jours sur décision du préfet. En cause : le non-respect de l'interdiction de fumer dans un lieu accueillant du public, en récidive. A Lattes, c'est l'épicerie La Pratique, rue des Consuls, qui fait l'objet de la même sanction, cette fois pour une durée d'un mois, aux motifs de travail dissimulé et vente de tabac sans autorisation.

SAINT-GEORGES-D'ORQUES

Un tableau électrique prend feu dans une boulangerie

Un feu de tableau électrique s'est déclaré dans la nuit de mercredi à jeudi 30 novembre, à 3 h du matin, dans la boulangerie Frédéric Gamet, avenue d'Occitanie, à Saint-Georges-d'Orques. Les sapeurs-pompiers sont intervenus et ont rapidement maîtrisé le sinistre. Des vérifications ont dû être menées sur l'installation électrique du commerce, qui est resté fermé hier.

ÉTAT CIVIL

● NAISSANCES

Alya El Hedjouzi ; Elya Kantana ; Julian Capeau ; Guilhem Larra ; Clémence Sarguet ; Sacha Sarguet ; Lissandro Aguiar-Barbosa ; Aëlys Gonzalez Antz Jules Alvergne Lefresne ; Nathan Varlet ; Léo Blanc ; Marcel Schoucair ; Edouard Stinga Wipliez ; Driss El Ouchikli ; Milo Vaillant ; Naomie Caloni ; Lino Jourdain ; Milo Bousquet ; Alba Bauer ; Lolie Mesnard Bernard ; Loïs Thomas Doom ; Paolina Roncalli ; Cléa Valcarcel ; Léandre Parat ; Aaron Stefanos Garcia ; Jade Fores. Alba Léonard Le Quellec ; Alkyoni Armant ; Amalia Olivier Perrot ; Andrés Blanc ; Aya Lbine ; Charlie Latif ; Djiani Halawi ; Édouard Bouisset ; Eléonore Houdayer ; Élio Sanchez ; Eliot Kuenemann ; Emma Terral ; Estelle Baptiste ; Giulia Pereira ; Haley Muzet ; Isaac Domerc ; Keily Odanvi Nene ; Lyra Cabassut Le Mentec ; Maëlle Lafrance ; Marius Dumas Trinquier ; Matisse Polenne ; Matvei Kamenev ; Mehdi Kheirdine ; Sacha Caizergues ; Sixtine Ledoux ; Sohann Samedy ; Tahra Stacescu ; Valentin Reinard ; Victoire Gaches ; Victoria Migairou ; Zaïm Boudoudah.

● MARIAGES

Yendi Berrehail et Yassmina Ezzejjari ; Chaid Mamouni et Siham Farhoun. Khelifi Lazar et Fatima El Khattab ; Karim Heyden et Saliha Mastor ; Maurice Clapissot et Manuel Salort ; Noémie Guibert et Olivier Montes ; Nadir Djedoui et Océane Blanchart ; Wafaa Abarri et Youssef Elhaddouchi ; Kévin Jeudy et Manon Barthélémy. Mohamed Laribi et Maryline Valer ; Karim Bouajaj et Ilham Benherrou ; Alejandro Castan et Zayreth Gomez Paleta ; Clémence Polge et David Tal ; Estelle Vernhet et Léo Ravel ; Nathalie Fallourd et Vincent Geraud ; Jean-Thierry Vidal et Larisa Sidorcuk ; Laurent Le Gal et Marie Viala.